

**RECOMMANDATIONS POUR UNE MISE EN OEUVRE EFFICACE
DES OBLIGATIONS NATIONALES DE REPORTING
(Adoptées en réunion plénière de 2015)**

Le respect des exigences en matière de reporting des importations et des exportations d'armes conventionnelles figure dans plusieurs accords internationaux. Une façon de répondre à ces exigences consiste à créer et à maintenir des procédures stables qui simplifient le processus de suivi. Les éléments décrits ci-dessous illustrent les processus et les procédures déjà utilisées par certains Etats participants pour remplir leurs obligations de suivi.

Cependant, il convient également de noter que tous les éléments décrits ne sont pas nécessairement applicables dans toutes les situations, en raison des différences entre les cadres juridiques et administratifs nationaux.

De manière générale, ces recommandations se concentrent sur la systématisation des pratiques de suivi par l'élaboration de procédures documentées. De telles procédures peuvent améliorer la faculté de faire des rapports précis dans les délais requis tout en réduisant les ressources requises pour la tâche. De plus, ces pratiques peuvent aider à se prémunir contre les pertes de compétences associées à la rotation de personnel expérimenté familiarisé avec les pratiques de suivi.

1. Établir et maintenir, le cas échéant par la législation nationale ou une décision gouvernementale, un document de procédures qui contiendrait, de manière non exhaustive, les éléments suivants:

i) Une énumération des différents types de rapports nationaux devant être soumis.

ii) Les délais critiques pour l'élaboration des rapports et le mécanisme par lequel ceux-ci peuvent être portés à l'attention des sources d'informations concernées, par exemple par le biais de rappels sur papier ou électroniques, afin d'améliorer leur exactitude.

iii) Une méthode clairement définie par laquelle les informations pertinentes sont collectées par les responsables des licences/permis ou par d'autres individus ou systèmes et par laquelle ces informations sont fournies, périodiquement ou de manière continue, aux personnes responsables de la compilation/soumission des rapports nationaux.

iv) Un processus de collecte coordonné qui garantit que lorsque les mêmes informations sont nécessaires à plusieurs rapports, elles ne sont collectées qu'une seule fois. Cela économise des ressources et garantit la cohérence entre les rapports.

v) Une explication claire du contenu et des exigences pour chaque type de rapport, y compris par exemple les catégories spécifiques des articles.

vi) Le cas échéant et pour plus de transparence, les pays souhaiteront peut-être préciser, entre autres, si les données soumises dans un rapport sont basées sur des transferts réels (exportations ou importations) ou sur des licences délivrées, et si l'exportation ou l'importation est temporaire.

vii) Une affectation claire des tâches spécifiques du processus de suivi à des postes ou divisions spécifiques.

viii) Lorsque les agents autorisant les licences ne sont pas responsables de l'identification de la nature technique des biens ou de la technologie par rapport aux listes de contrôle, c'est-à-dire lorsqu'ils ne sont pas ceux qui évaluent la classification des biens ou de la technologie, il est important que la vérification/la rédaction des descriptions des articles à inclure dans les rapports soit effectuée en équipe. La participation des deux parties garantit que les informations sont exactes, cohérentes et complètes.

2. Les décisions de classement des biens au regard des listes de contrôle doivent être documentées de manière à faciliter la compilation des informations à rapporter.

3. Maintenir une certaine forme de référentiel, électronique ou autre, des données rapportées.

4. Dans la mesure du possible, dispenser une formation à du personnel supplémentaire pour garantir un certain niveau de redondance et permettre le respect continu des exigences de suivi, en cas d'absence temporaire ou de départ définitif d'une personne donnée de son poste.

5. En vue de parvenir à une mise en œuvre cohérente des engagements en matière de suivi, il faut saisir les opportunités, lorsqu'elles se présentent, pour partager les expériences au niveau national et pour éclaircir les interprétations des aspects spécifiques des exigences de suivi.